Chapo

Pour offrir un aménagement équilibré, renforcer l'attractivité du parc résidentiel, répondre aux besoins en matière d'habitat, la Métropole conseille et aide propriétaires et locataires.

Texte de présentation

En tant que propriétaire porteur de projets, vous avez besoin de vous voir délivrer un permis de construire, un permis d'aménager ou de rénover, ou un permis de démolir ? Vous avez besoin de conseils en rénovation énergétique pour votre logement (isolation thermique, énergie renouvelable) ? Vous vous interrogez sur les aides financières accessibles permettant la rénovation de votre habitation ? Vous êtes confronté à des travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap de votre logement ?
En tant que locataire, vous souhaitez demander un logement social ? La Métropole est votre interlocuteur privilégié : elle répond à vos questions et instruit l'essentiel des demandes d'autorisation des droits du sol des habitants.

Blocs de landing page

Comment faire ma demande de permis de construire ?

Image

Accroche

La Métropole instruit les demandes d'autorisations du droit du sol (ADS) de 55 communes de son territoire dont Rouen, notamment les demandes de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager.

Comment formuler une demande de logement social ?

Accroche

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. Retrouvez ici les conditions d'éligibilité et la procédure de demande de logement social.

Où sont accueillis les gens du voyage ?

Accroche

Dix aires d'accueil des gens du voyage, d'une capacité de 4 à 25 emplacements, sont aménagées et accessibles sur le territoire de la Métropole.

Quelles sont les aides à l'acquisition ?

Image

Accroche

La Métropole a mis en place un dispositif permettant d'aider les particuliers pour se loger, sous conditions : la location-accession dans le cadre du prêt social de location-accession (PSLA).

Qui donne des conseils rénovation énergétique ?

Image

Accroche

L'Espace Info Energie de la Métropole donne des conseils gratuits, personnalisés et indépendants sur les économies d'énergie et l’utilisation des énergies renouvelables, sur rendez-vous.

Quelles sont les aides pour faire des travaux ?

Image

Accroche

La Métropole aide à financer vos travaux d'amélioration de l'habitat, sous conditions : travaux d'économie d'énergie, de mise en sécurité, d'adaptation au handicap ou au vieillissement.

Suis-je concerné par le dispositif du permis de louer

Accroche

La Métropole a délégué à 13 communes le dispositif du permis de louer.

Programme Local Habitat, quels sont les engagements de la Métropole ?

Image

Accroche

Le logement est l'une des premières préoccupations des Français. Une politique de l'habitat est essentielle pour construire un territoire équilibré, solidaire et agréable à vivre.

Vous êtes propriétaire ? Vous souhaitez louer solidaire ?

Image

Accroche

Vous êtes propriétaire d’un logement et vous souhaitez le mettre en location ? Vous pouvez bénéficier de subventions, d’avantages fiscaux et d’une location sécurisée de votre logement.

Texte institutionnel

Compétente en matière d'urbanisme et de logement, la Métropole a adopté en 2019 son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020. Cette feuille de route, ses 4 grandes orientations et ses 22 actions s'inscrivent ainsi dans la stratégie et la planification métropolitaines. Le PLH de la Métropole est compatible avec les orientations définies par son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). En 2019, la Métropole a enregistré plus de 2500 dossiers de demandes d'habitants de 54 de ses communes et plus de 1000 dossiers de Rouennais à son service d'instruction des demandes d'autorisations (permis de construire, d'aménager, de démolir...).